

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 février 2023.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE (absent lors de la délibération DEL2023\_006), Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Vincent DAUCHY  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN  
Alain PAYSANT donne pouvoir à Alain MARIE  
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Christian GUESDON*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 33 (32 à la délibération n°DEL2023\_006)

Nombre de votants : 41 (39 à la délibération n°DEL2023\_006)

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

---

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

---

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité (1 abstention).

---

## N°DEL2023\_001 – DIAGNOSTIC PLUi

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le diagnostic du PLUi sous réserve qu'il soit complété tout au long de la démarche notamment sur la défense incendie et l'activité conchylicole.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

## N°DEL2023\_002 – ADAPTATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU PLUi

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DIT** que, dans la charte de gouvernance du PLUi, les binômes communaux sont modifiés comme suit :

- Pour la commune de Crépon : Pierre de PONCINS / Dominique DESRUES
- Pour la commune de Juvigny-sur-Seulles : Dominique ANGOT / Evelyne POLICE

**DIT** que les signataires de la charte de gouvernance du PLUi sont modifiés comme suit :

- Pour la commune d'Audrieu : Philippe Gautier, maire
- Pour la commune de Juvigny-sur-Seulles : Dominique ANGOT, maire

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

## N°DEL2023\_003 – PLU DE BÉNY SUR MER : MODIFICATION SIMPLIFIÉE ET MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DECIDE** de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée telles que décrites.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

## N°DEL2023\_004 – TAXE D'AMÉNAGEMENT : RETRAIT DE LA DELIBÉRATION DE SEPTEMBRE 2022

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**RAPPORTE** la délibération n°DEL2022\_072 du 22 septembre 2022.

**MAINTIENT** le principe de reversement de 80% de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre des zones d'activités d'intérêt communautaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

## PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE : RÉSULTATS 2022 ET ORIENTATIONS 2023

---

Les résultats budgétaires prévisionnels 2022 ainsi que les orientations pour l'année 2023 ont été présentés aux conseillers communautaires.

---

## N°DEL2023\_005 – VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AFFIRME** que les amortissements sont linéaires sauf en cas de délibération du conseil communautaire.

**FIXE** les biens de faible valeur d'un montant unitaire inférieur à 2 000 € sont amortis sur une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

**ACTE** l'application de la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**PROCEDE** à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement sur la même durée que la durée d'amortissement des biens subventionnés.

**APPLIQUE**, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau annexé, la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M57.

**APPROUVE** les durées d'amortissement annexé pour les budgets relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2023\_006 – BAUX DU PSLA DE CREULLY-SUR-SEULLES

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ** (*Monsieur OZENNE ayant quitté la salle du conseil, la Présidence est assurée par Monsieur Christian GUESDON, 1<sup>er</sup> Vice-Président*) :

**AUTORISE** le représentant du Président à signer les baux pour le PSLA de Creully-sur-Seulles.

**VALIDE** les montants des loyers annexés.

**AUTORISE** le représentant du Président à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2023\_007 - VENTE DE MATÉRIELS DES SERVICES TECHNIQUES

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes de vente correspondants, avec une marge de négociation possible, ainsi que tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2023\_008 – AVENANT Á LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AUX COMMUNES - PERSONNELS ET BIENS MATERIELS

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**VALIDE** l'avenant à la convention de mise à disposition de services aux communes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2023\_009 – RÉGLEMENT DE VOIRIE

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOpte** le règlement de voirie.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

#### N°DEL2023\_010 – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE CREULLY-SUR-SEULLES POUR LES TRAVAUX DE POSE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉES

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Creully-sur-Seulles pour les travaux de pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, ainsi que tous documents nécessaires.

---

N°DEL2023\_011 – COLLECTE DE DÉCHETS VERTS DANS LES COMMUNES D’ASNELLES,  
VER-SUR-MER ET GRAYE-SUR-MER

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :**

**ACTE** la fin de la collecte des déchets verts en porte à porte dans les communes d’Asnelles, de Ver-sur-Mer et de Graye-sur-Mer.

**ACCEPTE** de mettre en place, de façon transitoire et alternative, une benne de 30m<sup>3</sup> sur les terrains communaux d’Asnelles et de Graye-sur-Mer.

**DIT** que ces communes s’engagent à gérer cette collecte en apport volontaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2023\_012 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE  
D’OCTROI D’AIDES A L’IMMOBILIER D’ENTREPRISES  
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de compétence en matière d’octroi d’aides à l’immobilier d’entreprises avec le département du Calvados.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

---

N°DEL2023\_013 – CRÉATIONS DE POSTES

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :**

**CRÉÉ**, pour assurer la surveillance des plages, les postes saisonniers énumérés dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Grade	Nombre de postes et quotité de temps de service
Chefs de poste	Opérateur principal	4 opérateurs principaux du 07/07/2023 au 28/08/2023 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )
Adjoints chef de poste	Opérateur qualifié	4 opérateurs qualifiés du 07/07/2023 au 28/08/2023 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )
Sauveteurs qualifié	Opérateur	8 opérateurs du 07/07/2023 au 28/08/2023 à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )

**CRÉÉ** un poste permanent d’adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup> pour le remplacement du poste d’assistant des services techniques.

**CRÉÉ** un poste permanent d’adjoint du patrimoine à 30/35<sup>ème</sup> pour prolonger un agent en contrat PEC au sein du réseau des médiathèques.

**DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

N°DEL2023\_014 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN AGENT  
DE CREULLY-SUR-SEULLES

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d’un agent de Creully-sur-Seulles à raison de 5/35<sup>ème</sup> pour assurer les missions d’agent de prévention au sein de la communauté de communes ainsi que tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2023\_015 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU GROUPE D'ACTION LOCAL PÊCHE ET AQUACULTURE SUR LE LITTORAL DU CALVADOS**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉSIGNE** les représentants suivants pour siéger au sein du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture sur le Littoral du Calvados :

- Titulaire : Vincent DAUCHY
- Suppléant : Sylvie LE BUGLE

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

---

**N°DEL2023\_016 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC :  
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA DÉCARBONATION DES DÉPLACEMENTS  
DES COLLECTIVITÉS**

---

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :**

**REFUSE** de participer au dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités proposé par le SDEC ENERGIE.

---

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

---

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020\_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.